



Congés non pris suite à longue maladie

Par **Elodie Patard**, le **28/03/2018** à **18:11**

Bonjour

Je me tourne vers vous pour trouver une réponse pour ma maman.

Elle est fonctionnaire d'état. Elle est tombée malade en août 2015 et est en congés longue maladie depuis ce jour. Elle doit reprendre le travail début avril 2018.

Elle s'est entretenue avec sa direction au sujet de ses congés non pris sur 2016 et 2017. Elle n'a pas de compte CET et ne pouvait pas en ouvrir un vu qu'elle était en arrêt maladie. Son administration lui dit que ses congés sont tous perdus et qu'elle ne peut bénéficier d'aucun report. Je lis sur plusieurs forums, qu'il est possible qu'elle récupère ses congés à hauteur de 4 semaines et que normalement l'administration doit remonter jusqu'à 15 mois avant sa demande. Est ce vrai? Existe t'il un moyen de récupérer ses congés (en totalité ou partie) ou sont ils définitivement perdus? Vers qui peut elle se tourner.

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien m'apporter